Informations de base

2019/0803(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Partial renewal of members of the Court of Auditors **Subject** 8.40.05 Cour des comptes	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	CONT Contrôle budgétaire	TARAND Indrek (Verts /ALE)	11/03/2019
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Ressources humaines et sécurité	OETTINGER Günther	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
01/03/2019	Publication de la proposition législative	07034/2019	Résumé
14/03/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/04/2019	Vote en commission		
10/04/2019	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0195/2019	Résumé
16/04/2019	Décision du Parlement	T8-0365/2019	Résumé
16/04/2019	Résultat du vote au parlement		
21/05/2019	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
21/05/2019	Fin de la procédure au Parlement		
24/05/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/0803(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives

Sous-type de procédure	Nomination
Instrument législatif	Décision
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/8/15750

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE636.349	20/03/2019	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0195/2019	10/04/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0365/2019	16/04/2019	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	07034/2019	01/03/2019	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2019/0846
JO L 138 24.05.2019, p. 0089

Partial renewal of members of the Court of Auditors

2019/0803(NLE) - 10/04/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport d'Indrek TARAND (Verts/ALE, EE) sur la nomination proposée d'Ivana Maletić comme membre de la Cour des comptes.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications de la candidate proposée, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et a entendu la candidate du Conseil au poste de membre de la Cour des comptes.

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen rende un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maletić comme membre croate de la Cour des comptes de l'UE.

Ivana Maletić est députée au Parlement européen (commission ECON, REGI et BUDG) depuis juillet 2013. Auparavant, elle a exercé durant 14 années des fonctions au sein du ministère croate des finances où elle a notamment été chargée de la mise en place du système de gestion des programmes d'aide de préadhésion. Elle est membre de l'Union démocratique croate (HDZ).

En tant que députée au Parlement européen, elle a été responsable du lancement et de la publication du périodique *I'M*, dans lequel elle a publié plus de 30 articles et pour lequel elle a participé à la rédaction d'éditions spéciales sur l'utilisation des fonds de l'Union en faveur des jeunes, des entrepreneurs, des entités locales et des villages intelligents, ainsi que d'une édition spéciale sur le Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Dans ses réponses au questionnaire, la candidate a déclaré :

- être disposée à exercer ses fonctions «en pleine indépendance» en travaillant toujours dans l'intérêt supérieur de l'Union européenne ;

- n'avoir (ni elle, ni ses proches) d'intérêts dans des activités commerciales ou encore des engagements ou des actions au sein d'entreprises qui pourraient être incompatibles avec ses futures responsabilités ;

- être disposée à porter à la connaissance du président de la Cour ses intérêts financiers et tout autre engagement de sa part, ainsi qu'à rendre sa déclaration d'intérêts publique ;

- avoir l'intention de démissionner du poste de viceprésidente du parti dont elle est membre et à renoncer à tout poste à responsabilité au sein du parti politique.

- prôner une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption.

La candidate a souligné l'importance que « les représentants de la Cour participent aux discussions menées au Parlement sur les programmes et les politiques de l'Union et qu'ils contribuent aux rapports thématiques des députés et du service de recherche du Parlement européen (EPRS) afin qu'ils soient en mesure de réagir aux problèmes et aux faiblesses mis en évidence par les députés et d'élaborer des rapports thématiques de la Cour contenant des recommandations visant à améliorer le système ».

Partial renewal of members of the Court of Auditors

2019/0803(NLE) - 16/04/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé (par 329 voix pour, 264 contre et 55 abstentions) de rendre un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer Ivana Maleti Viorel membre de la Cour des comptes.

Partial renewal of members of the Court of Auditors

2019/0803(NLE) - 01/03/2019 - Document de base législatif

OBJECTIF : proposer la nomination d'Ivana MALETIĆ (HR) comme membre de la Cour des comptes.

CONTENU : conformément à l'article 286, paragraphes 1 et 2, premier alinéa (TFUE) :

- les membres de la Cour des comptes sont choisis parmi des personnes qui appartiennent ou ont appartenu dans leurs États respectifs à des organismes de contrôle externe ou qui sont spécialement qualifiées pour cette fonction. Leur indépendance ne doit faire aucun doute ;

- les membres de la Cour des comptes sont nommés pour une période de six ans. Le Conseil, après consultation du Parlement européen, adopte la liste des membres établie conformément aux propositions faites par chaque État membre. Le mandat des membres de la Cour des comptes est renouvelable.

Par lettre datée du 28 février 2019 adressée au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne par Mato ŠKRABALO, représentant permanent de la Croatie auprès de l'Union européenne, le Conseil a proposé de nommer Ivana MALETIĆ (HR) membre de la Cour des comptes.